

DÉPARTEMENT  
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

CONSEILLERS  
en exercice : 29

Certifié affiché à la porte de la  
Mairie le  
**mercredi 30 mars 2022**

Convocation faite le  
**mercredi 23 mars 2022**

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Givet

*Séance du mardi 29 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, et après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Robert ITUCCI, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique HAMAIDE, Madame Angélique WAUTOT, Monsieur Alain PRESCLER, Madame Jennifer PÉCHEUX, Monsieur Antoine PÉTROTTI, Madame Sylvie DIDIER, Monsieur Gérard DELATTE, Madame Frédérique CHABOT, Monsieur Claude WALLENDORFF, Mesdames Murielle KRANYEC, Roseline MADDI, Monsieur Messaoud ALOUI, Madame Adélaïde MICHELET, Monsieur Paul-Edouard LETISSIER, Madame Isabelle FABRE, Messieurs Éric VISCARDY, Éric SAUVÈTRE, Madame Isabelle BLIGNY, Monsieur Raphaël SPYT.

Absents excusés : Monsieur Claude GIGON (pouvoir à Monsieur Claude WALLENDORFF), Madame Sandrine LEMAIRE (pouvoir à Monsieur Dominique HAMAIDE), Monsieur Christophe GENGOUX (pouvoir à Madame Sylvie DIDIER), Madame Pauline COPPÉ (pouvoir à Monsieur Alain PRESCLER), Monsieur Sabri IDRISOU (pouvoir à Monsieur Robert ITUCCI), Mesdames Amélia MOUSSAOUI, Delphine SANTIN-PIRET (pouvoir à Monsieur Éric VISCARDY), Monsieur Antoine DI CARLO (pouvoir à Madame Isabelle FABRE), Madame Sabrina MOREL (pouvoir à Madame Angélique WAUTOT).

Le compte-rendu de la séance du lundi 21 février 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur Raphaël SPYT est nommé secrétaire de séance.

~~~~~  
***2022/03/18 - Modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Givet : extension des modalités de consultation du public.***

Le Maire expose que la Municipalité est arrivée dans la dernière ligne droite de la procédure conduisant à la validation de la modification

simplifiée du PLU. Il reste à mettre le projet à disposition du public pendant une durée d'un mois.

Le projet, et les réponses aux observations des partenaires publics associés, Préfet et Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, ont été validés, à l'unanimité, par la Commission Urbanisme/Environnement.

Ensuite, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte du bilan de cette mise à disposition, sera débattu pour approbation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 décembre 2017, qui décidait d'engager la modification, avait aussi arrêté les modalités de cette mise à disposition, par délibération n° 2017/12/116 :

- avis à publier dans un journal habilité aux annonces légales,
- registre mis à disposition du public pendant une durée d'un mois.

La Ville souhaite aujourd'hui tenir compte de l'évolution des pratiques en vigueur, et améliorer cette communication.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **complète** ces deux modalités par les points suivants :
  - réunion publique de présentation du projet,
  - avis transmis à la radio locale, Radio Fugi,
  - avis publié sur la page Facebook et le site Internet de la Ville, ainsi que sur les panneaux Lumiplan monochromes de la Ville,
  - dossier consultable sur le site Internet de la Ville.

Ces compléments vont dans le sens d'une meilleure information de la population.

La concertation aura lieu du lundi 2 mai au mercredi 2 juin 2022 inclus.

*Certifié exécutoire compte  
tenu de sa transmission en*

*Préfecture*

*le ... 7.1.2.4.1.2.2. ....*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

*Le Maire,*

**R. ITUCCI**

